

PARIS DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 43 fr. 50. - Six mois, 26 fr. - BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 - A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42

LE DISCOURS DU TRONE EN ALLEMAGNE

« Dans le domaine de la politique extérieure, je suis résolu à maintenir la paix autant que cela dépendra de moi... L'Allemagne n'a besoin d'une nouvelle gloire militaire, ni d'aucune conquête, maintenant qu'elle a reconquis définitivement ses droits comme une nation indépendante. »

M. Thellier de Poncheville a présenté, à cet article, un amendement qui consiste à remplacer les deux premiers alinéas par la disposition suivante : « Tout accident survenu au cours d'un travail industriel dans les manufactures et usines à moteur mécanique ou à feu continu et dans les mines, minis ou carrières, tout accident causé par l'emploi d'un moteur mécanique ou par l'outillage qu'il commande ; tout accident causé par la fabrication ou l'emploi de matières explosives... »

Voici, d'après l'« Officiel », la partie principale du discours prononcé par l'honorable député du Nord, pour soutenir son amendement : « Nous avons le devoir de chercher à assurer à tous les employés, à tous les ouvriers, au monde des travailleurs, pour eux et pour leur famille, la paix qui peut leur en venir par suite d'un accident ; nous avons le devoir de faciliter la mutualité ; les patrons auront à y apporter leur part d'intérêt et d'assistance, non pas seulement au point de vue de la charité, mais au point de vue de la stricte justice... »

« Mais il ne s'agit pas de cela dans l'article ler. De quoi s'agit-il ? De mettre à la charge exclusive du chef d'entreprise, c'est-à-dire du patron, la responsabilité de tous les accidents, quelle qu'en soit la cause non pas seulement de ceux qui proviennent de sa faute ou de celle de ses préposés, ainsi que l'article 1382 du code civil le prescrit, mais encore les accidents qui proviennent ou de causes inconnues, ou de causes fortuites, ou de causes majeures ou du fait même de l'ouvrier, quand il n'y a pas de sa part volonté formelle de causer l'accident. »

« Les mots que nous avons soulignés se bornent à rappeler son ancienne amitié pour le czar et les relations pacifiques qui existent entre les deux empires depuis plus de cent ans. Pas un mot, du reste, qui, de près ou de loin, fasse allusion à la France. Que, si maintenant l'on se demande si l'empereur Guillaume a une confiance absolue dans le maintien de la paix, on est obligé de conclure, d'après les termes mêmes du discours, que cette confiance est précaire, puisque Guillaume s'écrite en terminant : « Ayant confiance en Dieu et dans la force militaire de notre nation, j'ai la conviction qu'il nous sera permis pendant un temps donné, de conserver et de consolider, pour un travail pacifique, ce que nous avons obtenu en combattant sous la direction de mes deux prédécesseurs qui reposent maintenant en Dieu. »

« Les mots que nous avons soulignés se bornent à rappeler son ancienne amitié pour le czar et les relations pacifiques qui existent entre les deux empires depuis plus de cent ans. Pas un mot, du reste, qui, de près ou de loin, fasse allusion à la France. Que, si maintenant l'on se demande si l'empereur Guillaume a une confiance absolue dans le maintien de la paix, on est obligé de conclure, d'après les termes mêmes du discours, que cette confiance est précaire, puisque Guillaume s'écrite en terminant : « Ayant confiance en Dieu et dans la force militaire de notre nation, j'ai la conviction qu'il nous sera permis pendant un temps donné, de conserver et de consolider, pour un travail pacifique, ce que nous avons obtenu en combattant sous la direction de mes deux prédécesseurs qui reposent maintenant en Dieu. »

« C'est parce que les enseignements de l'histoire sont là pour démontrer que les caractères, les tempéraments sont plus forts que toutes les résolutions et que ce sont, avant tout, les événements qui disposent des destinées des nations. C'est pourquoi le discours de Guillaume ne rassure que dans une certaine mesure. »

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La Chambre a abordé, lundi, la discussion, en deuxième délibération, du projet de loi sur les accidents dont les ouvriers peuvent être victimes dans leur travail. L'article ler a tenu toute la séance. On sait que, d'après cet article, le risque professionnel, sur lequel s'appuie la Commission et le gouvernement pour défendre le projet, donne ouverture, dans tous les cas, à une indemnité obligatoire.

« Et c'est là qu'a été l'idée première, non seulement du projet de loi que nous discutons, mais de toutes les propositions antérieures sur le même objet. On a dit : il ne faut pas mettre la preuve à la charge des ouvriers. On a trouvé cette théorie, qui me paraît très juste, mais dans les limites où elle peut se justifier par la théorie du risque professionnel. »

« C'est là que se pose la question de la responsabilité, et c'est là que se pose la question de la preuve. On a dit : il ne faut pas mettre la preuve à la charge des ouvriers. On a trouvé cette théorie, qui me paraît très juste, mais dans les limites où elle peut se justifier par la théorie du risque professionnel. »

« C'est là que se pose la question de la responsabilité, et c'est là que se pose la question de la preuve. On a dit : il ne faut pas mettre la preuve à la charge des ouvriers. On a trouvé cette théorie, qui me paraît très juste, mais dans les limites où elle peut se justifier par la théorie du risque professionnel. »

« C'est là que se pose la question de la responsabilité, et c'est là que se pose la question de la preuve. On a dit : il ne faut pas mettre la preuve à la charge des ouvriers. On a trouvé cette théorie, qui me paraît très juste, mais dans les limites où elle peut se justifier par la théorie du risque professionnel. »

« C'est là que se pose la question de la responsabilité, et c'est là que se pose la question de la preuve. On a dit : il ne faut pas mettre la preuve à la charge des ouvriers. On a trouvé cette théorie, qui me paraît très juste, mais dans les limites où elle peut se justifier par la théorie du risque professionnel. »

« C'est là que se pose la question de la responsabilité, et c'est là que se pose la question de la preuve. On a dit : il ne faut pas mettre la preuve à la charge des ouvriers. On a trouvé cette théorie, qui me paraît très juste, mais dans les limites où elle peut se justifier par la théorie du risque professionnel. »

« C'est là que se pose la question de la responsabilité, et c'est là que se pose la question de la preuve. On a dit : il ne faut pas mettre la preuve à la charge des ouvriers. On a trouvé cette théorie, qui me paraît très juste, mais dans les limites où elle peut se justifier par la théorie du risque professionnel. »

« C'est là que se pose la question de la responsabilité, et c'est là que se pose la question de la preuve. On a dit : il ne faut pas mettre la preuve à la charge des ouvriers. On a trouvé cette théorie, qui me paraît très juste, mais dans les limites où elle peut se justifier par la théorie du risque professionnel. »

LES OBUS A LA MELINITE

« Les obus à la melinite sont des projectiles de fusil Lebel... Ils sont très dangereux et peuvent causer de graves blessures... »

« Les obus à la melinite sont des projectiles de fusil Lebel... Ils sont très dangereux et peuvent causer de graves blessures... »

« Les obus à la melinite sont des projectiles de fusil Lebel... Ils sont très dangereux et peuvent causer de graves blessures... »

« Les obus à la melinite sont des projectiles de fusil Lebel... Ils sont très dangereux et peuvent causer de graves blessures... »

« Les obus à la melinite sont des projectiles de fusil Lebel... Ils sont très dangereux et peuvent causer de graves blessures... »

« Les obus à la melinite sont des projectiles de fusil Lebel... Ils sont très dangereux et peuvent causer de graves blessures... »

« Les obus à la melinite sont des projectiles de fusil Lebel... Ils sont très dangereux et peuvent causer de graves blessures... »

« Les obus à la melinite sont des projectiles de fusil Lebel... Ils sont très dangereux et peuvent causer de graves blessures... »

« Les obus à la melinite sont des projectiles de fusil Lebel... Ils sont très dangereux et peuvent causer de graves blessures... »

« Le Gaultois. — Selon toute apparence, le terrain semble donc déblayé dans le sens de la paix pour quelque temps. M. de Bismarck parvient ainsi à l'appuyer de son autorité sur ses puissances. Il avait en outre le soin de poser en rempart de la paix, par l'effet d'une volonté supérieure à tous les accidents, non but est atteint, et je m'incline devant sa sagesse, si la paix dont il est le maître ne coûte pas trop à notre dignité. »

« Le Mot d'Ordre. — En somme, le discours du trône de l'empereur Guillaume II ne change rien à la situation de l'Europe ; mais il ne l'empêche pas et c'est déjà quelque chose. »

« Le Kappel. — Mais même les paroles pacifiques qui viennent d'être dites au Reichstag ne peuvent pas nous faire oublier qu'il y a eu des querelles d'Allemagne. On s'arrange de façon à ce que celui qui veut attaquer ait l'air d'être l'agresseur, et ce n'est plus une guerre défensive. Au besoin, on n'y est pas pour rien, c'est par un allié qu'on fait faire la besogne, et l'on est bien obligé d'aller au secours de ses alliés. »

« Notre armée doit nous assurer la paix, et elle est, malgré cela, leonable, l'armée dont on est fier de le rétablir en combattant. Elle le pourra avec l'aide de Dieu, vu la force qui lui a été donnée par la loi militaire que vous avez votée dernièrement. »

« Notre armée doit nous assurer la paix, et elle est, malgré cela, leonable, l'armée dont on est fier de le rétablir en combattant. Elle le pourra avec l'aide de Dieu, vu la force qui lui a été donnée par la loi militaire que vous avez votée dernièrement. »

« Notre armée doit nous assurer la paix, et elle est, malgré cela, leonable, l'armée dont on est fier de le rétablir en combattant. Elle le pourra avec l'aide de Dieu, vu la force qui lui a été donnée par la loi militaire que vous avez votée dernièrement. »

« Notre armée doit nous assurer la paix, et elle est, malgré cela, leonable, l'armée dont on est fier de le rétablir en combattant. Elle le pourra avec l'aide de Dieu, vu la force qui lui a été donnée par la loi militaire que vous avez votée dernièrement. »

« Notre armée doit nous assurer la paix, et elle est, malgré cela, leonable, l'armée dont on est fier de le rétablir en combattant. Elle le pourra avec l'aide de Dieu, vu la force qui lui a été donnée par la loi militaire que vous avez votée dernièrement. »

« Notre armée doit nous assurer la paix, et elle est, malgré cela, leonable, l'armée dont on est fier de le rétablir en combattant. Elle le pourra avec l'aide de Dieu, vu la force qui lui a été donnée par la loi militaire que vous avez votée dernièrement. »

« Notre armée doit nous assurer la paix, et elle est, malgré cela, leonable, l'armée dont on est fier de le rétablir en combattant. Elle le pourra avec l'aide de Dieu, vu la force qui lui a été donnée par la loi militaire que vous avez votée dernièrement. »

« Le Gaultois. — Selon toute apparence, le terrain semble donc déblayé dans le sens de la paix pour quelque temps. M. de Bismarck parvient ainsi à l'appuyer de son autorité sur ses puissances. Il avait en outre le soin de poser en rempart de la paix, par l'effet d'une volonté supérieure à tous les accidents, non but est atteint, et je m'incline devant sa sagesse, si la paix dont il est le maître ne coûte pas trop à notre dignité. »

« Le Mot d'Ordre. — En somme, le discours du trône de l'empereur Guillaume II ne change rien à la situation de l'Europe ; mais il ne l'empêche pas et c'est déjà quelque chose. »

« Le Kappel. — Mais même les paroles pacifiques qui viennent d'être dites au Reichstag ne peuvent pas nous faire oublier qu'il y a eu des querelles d'Allemagne. On s'arrange de façon à ce que celui qui veut attaquer ait l'air d'être l'agresseur, et ce n'est plus une guerre défensive. Au besoin, on n'y est pas pour rien, c'est par un allié qu'on fait faire la besogne, et l'on est bien obligé d'aller au secours de ses alliés. »

« Notre armée doit nous assurer la paix, et elle est, malgré cela, leonable, l'armée dont on est fier de le rétablir en combattant. Elle le pourra avec l'aide de Dieu, vu la force qui lui a été donnée par la loi militaire que vous avez votée dernièrement. »

« Notre armée doit nous assurer la paix, et elle est, malgré cela, leonable, l'armée dont on est fier de le rétablir en combattant. Elle le pourra avec l'aide de Dieu, vu la force qui lui a été donnée par la loi militaire que vous avez votée dernièrement. »

« Notre armée doit nous assurer la paix, et elle est, malgré cela, leonable, l'armée dont on est fier de le rétablir en combattant. Elle le pourra avec l'aide de Dieu, vu la force qui lui a été donnée par la loi militaire que vous avez votée dernièrement. »

« Notre armée doit nous assurer la paix, et elle est, malgré cela, leonable, l'armée dont on est fier de le rétablir en combattant. Elle le pourra avec l'aide de Dieu, vu la force qui lui a été donnée par la loi militaire que vous avez votée dernièrement. »

« Notre armée doit nous assurer la paix, et elle est, malgré cela, leonable, l'armée dont on est fier de le rétablir en combattant. Elle le pourra avec l'aide de Dieu, vu la force qui lui a été donnée par la loi militaire que vous avez votée dernièrement. »

« Notre armée doit nous assurer la paix, et elle est, malgré cela, leonable, l'armée dont on est fier de le rétablir en combattant. Elle le pourra avec l'aide de Dieu, vu la force qui lui a été donnée par la loi militaire que vous avez votée dernièrement. »

« Notre armée doit nous assurer la paix, et elle est, malgré cela, leonable, l'armée dont on est fier de le rétablir en combattant. Elle le pourra avec l'aide de Dieu, vu la force qui lui a été donnée par la loi militaire que vous avez votée dernièrement. »

BOURSE DE PARIS du mardi 26 juin. Cours communiqué par le CRÉDIT LYONNAIS. Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

BOURSE DE LILLE du mardi 26 juin. (par fil téléphonique spécial). Valeurs, Cours, Pans.

CHARBONNAGES. Cours complets. Aniche (Nord) le 120... 8255

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT du 26 Juin 1888. Valeurs, Cours, Pans.

Le projet de loi sur la culture du tabac. Paris, 26 juin. — On sait que le projet de loi, sur la culture du tabac, par suite d'un accord entre le rapporteur de la Commission, M. le comte de Lambert, et M. le ministre des finances, a été adopté par le Parlement.

Les accidents du travail. Un amendement de M. le Gavrin. Paris, 26 juin. — M. le Gavrin a déposé, à la loi relative à la responsabilité dont les ouvriers peuvent être victimes dans leur travail, l'amendement suivant : « Article additionnel ler. — L'assurance contre les accidents, prévue par les articles 2, 3, 4, 5, 6 et 7, est obligatoire pour tout patron qui est tenu de contracter une assurance collective garantissant le paiement des indemnités stipulées aux articles ci-dessus, pour tous les cas de accidents survenus pendant l'exécution de son travail, indépendamment de la participation de l'ouvrier. »

Le discours de Guillaume II et le « Times ». Londres, 26 juin. — Le Times dit que le discours du trône laisse une large marge, que devra remplir le bons sens allemands et des nations étrangères. « Il est évident que ce discours est un chef-d'œuvre de diplomatie et qu'il est prudent d'être bien armé. »

Le Sénat. Séance du mardi 26 juin. Présidence de M. Le Royer, président. La séance est ouverte à deux heures. La loi militaire. L'ordre du jour appelle la loi de la deuxième délimitation sur le projet de loi militaire.

Renseignements sur le service des Postes. Papiers d'affaires. Ce que l'on entend par le nom de papiers d'affaires, c'est, en général, tous les documents manuscrits, écrits ou dessinés en tous ou en partie, à la main, qui ont pas le caractère de correspondance actuelle et personnelle. Ex. : les pièces de procédures, les actes de tous genres dressés par les officiers ministériels, les lettres de voiture et autres papiers, les factures, les différents documents de service des compagnies d'assurance, les copies ou extraits d'actes sous seing privé écrits sur papier timbré ou non, les partitions ou feuilles de musique manuscrites, les manuscrits d'ouvrages écrits et non imprimés.

La Chambre des députés. Séance du mardi 26 juin. Présidence de M. Méline, président. La séance est ouverte à deux heures. La Chambre adopte deux projets de loi : Le premier autorisant le département de la Drôme à contracter un emprunt en vue de l'acquisition de terrain pour l'établissement de la ligne de chemin de fer de la Drôme à la gare de Valence. Le second autorisant le même département à créer des ressources extraordinaires pour les travaux et dépenses de construction de chemins de fer de la Drôme à la gare de Valence.

Bourse de Paris continuation. Valeurs, Cours, Pans.

Bourse de Lille continuation. Valeurs, Cours, Pans.

DERNIERE HEURE. (De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL). An Conseil des ministres. — Mise en retrait d'emploi d'un chef d'escadron.

Les services des postes et télégraphes à Paris. Paris, 26 juin. — Les services des postes et télégraphes seront installés dans le nouvel hôtel, après le 14 juillet.

Le ministre des travaux publics. — J'ai fait faire une enquête sur les faits signalés. Il y a eu en effet un excès de travail à l'occasion de la fête d'Autun ; mais le travail normal ne comporte, en aucune manière, des excès semblables. Il y a une épreuve de travail qui peut servir le service de cette ligne ; le travail varie entre 4 heures 25 à 5 heures 15 pour chaque équipe ; il y a un jour de congé par mois et fatigue des agents n'est pas excessive. L'incident est clos.

Le ministre des travaux publics. — J'ai fait faire une enquête sur les faits signalés. Il y a eu en effet un excès de travail à l'occasion de la fête d'Autun ; mais le travail normal ne comporte, en aucune manière, des excès semblables. Il y a une épreuve de travail qui peut servir le service de cette ligne ; le travail varie entre 4 heures 25 à 5 heures 15 pour chaque équipe ; il y a un jour de congé par mois et fatigue des agents n'est pas excessive. L'incident est clos.